

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 55 (1993)

Heft: 8

Artikel: Exploitation de forêts privées

Autor: Mächler, Patrick

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1084773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exploitation de forêts privées

Les propriétaires privés possèdent de meilleurs atouts pour réagir aux besoins du marché que les entreprises forestières publiques. Car, dans ce secteur, tant sur le terrain que lors des ventes, il est impensable de travailler sans esprit d'équipe. Patrick Mächler est garde forestier dans le canton de Lucerne; dans l'interview qui suit, il décrit comment les propriétaires privés peuvent faire appel aux spécialistes.

Technique Agricole: Quels sont à la longue les buts de l'exploitation forestière?

Patrick Mächler: L'art. 20.1 de la loi fédérale sur les forêts stipule que celles-ci doivent être exploitées de sortes qu'elles remplissent leurs fonctions en tout temps. D'un entretien constant dépendent la protection des surfaces boisées et l'espace forestier. A longue échéance, il ne faudra pas abattre plus de bois plus que la forêt n'en produit effectivement. Ainsi de grandes surfaces, peuplées d'un bois d'âge moyen, seront à prendre en considération. Cela signifie que chaque phase de développement sera représentée à surface égale.

Du point de vue du propriétaire privé:

Une exploitation qui tient à entrer dans le cycle économique demande du bois de grande valeur. La création d'emplois, l'aménagement de protection efficaces pour la forêt, la résistance et la santé de la forêt à maintenir sont tout autant de buts que poursuit le propriétaire privé.

Du point du vue de la protection de la nature et du paysage:

Vu sous ces aspects, il serait souhaitable de gérer plus d'anciennes parcelles. L'accent est mis sur l'aménagement naturel des lisières ainsi que sur la protection des sites forestiers traditionnels (taillis, réserves naturelles). Une sylviculture systématique et l'aménagement de chemins forestiers ne sont pas désirés. Il est indispensable que les peuplements retrouvent leur forme primitive.

Comment jugez-vous les possibilités d'une synthèse?



Patrick Mächler, garde forestier dans le canton de Lucerne.

La protection de la nature comme l'économie forestière désirent maintenir la structure du sol et l'espace vital de la faune et de la flore. C'est pourquoi, il faut prêter attention à la régulation du gibier. Sur des sites extrêmes, il faut pratiquer la culture extensive du bois et éviter à tout prix les dommages causés par les tracteurs ou les manœuvres de débardage. Nous préférions une grande diversité d'essences et des sites adaptés. Il faut aussi signaler qu'en forêt, toute utilisation de produits traitants est interdite. Ainsi, grâce aux soins intensifs prodigués par les gardes forestiers et les propriétaires de forêts, certains peuplements sont restés intacts. D'ailleurs, dans les forêts publiques, les gardes forestiers responsables ont une influence considérable sur la protection de la nature. La loi sur les forêt entrevoit des dédommagement financiers pour la protection de la forêt et les réserves sylvicoles.

Que signifie l'entretien de la forêt privée?

Le garde forestier privé qui sévissait ces dernières décennies comme garde-chiourme et luttait contre les saccageurs de forêts a troqué son image contre celle d'un spécialiste et conseiller compétent. Aujourd'hui, c'est lui qui décide, par son engagement auprès des propriétaires, si la forêt doit être entretenue ou exploitée. Bien des propriétaires de forêts apprécient les recommandations du garde forestier tandis que d'autres, qui soignent leur forêt depuis de longues années, s'en tirent fort bien sans l'aide du spécialiste. De toute façon, c'est une tâche gratifiante que d'avancer pas à petits pas avec le propriétaire privé afin d'élaborer des améliorations à la fois écologiques et économiques. Nous constatons aussi que notre avis est souvent demandé en qualité d'intermédiaires entre les divers groupes intéressés par la forêt. Un exemple: il serait bon de tenir au courant les promeneurs – et autres personnes en quête de repos – du sens et de l'effet des mesures destinées à gérer les forêts ainsi que des rapports entre propriétaires privés. D'ailleurs, nous nous entretenons du manque de nourriture ou de la densité du gibier avec les garde-chasses et avec les propriétaires privés. Par rapport à ces derniers, les protecteurs inconditionnels de la nature désirent laisser pourrir trop de bois dans la forêt.

Comment réussirez-vous à susciter de l'intérêt pour exploiter une forêt à des prix très comprimés?

Même sans être dépendantes du marché, les jeunes forêts demandent beaucoup de soins afin de rentabiliser les reboisements. Toutefois, le revenu réalisé ne couvrira pas les coûts, même durant des périodes clémentes. De jeunes plantations négligées auront des effets négatifs sur les peuplements à venir car les jeunes arbres sont les porteurs des valeurs futures. Et c'est celui qui offrira la meilleure qualité entre les diverses espèces à disposition qui surmontera le mieux les périodes difficiles. Maintenir la fonction de protection demeure une tâche de longue haleine, indépendante de l'offre et de la demande.

Quels sont vos conseils et vos principes pour obtenir une exploitation indépendante, si possible rentable?

Comme je l'ai expliqué, les soins appliqués aux jeunes reboisements sont prioritaires car ils vont favoriser la valeur, la croissance et la stabilité des espèces. En ce qui concerne l'exploitation, il faut collaborer avec le garde forestier et déterminer si les travaux effectués au moyen d'une abatteuse-tronçonneuse seront rentables.

Une autre recommandation est destinée au débitage du bois pour le commerce: il faut tout d'abord assurer des débouchés avant de procéder à quelconques coupes. Les fluctuations sur le marché du bois seront alors plus facilement supportables pour un petit exploitant que pour une entreprise avec un personnel fixe. De plus, la vente trouvera de meilleurs canaux d'écoulement grâce au regroupement des offres.

Il devient aussi important de nous engager politiquement dans la construction des immeubles publics surtout lors du choix de la matière première car le bois pourrait alors entrer en ligne de compte.

C'est aussi un bon investissement de temps et d'argent que de compléter sa formation par des cours de débardage ou d'autres cours d'économie forestière.

Où se situent les limites de sa propre exploitation et à quel moment le spécialiste doit-il intervenir?

La gestion de forêts privées par les agriculteurs eux-mêmes est une situation privilégiée. Dans les contrées rurales, les forêts privées appartiennent en majorité aux paysans. Dans les agglomérations par contre, on compte plus de propriétaires non-paysans qui mandatent des entreprises forestières ou des scieries.

Les limites d'une exploitation privée apparaissent lors de sinistres importants. Les tempêtes de l'été 1992 ont ravagé de grandes surfaces de forêts. C'est grâce à des entreprises forestières au bénéfice de machines ad hoc ou à des regroupements de propriétaires de forêts que le bois put être déblayé de façon sûre et rationnelle.

Les arguments qui parlent contre l'auto-gestion sont sans doute les mauvais équipements, le manque de formation et l'ignorance des prescriptions de sécurité ou le travail exécuté en solitaire.

Quels sont les prix des prestations?

Les coûts varient selon la quantité, le lieu, le diamètre des arbres, l'espèce et l'importance de l'intervention. Dans le Moyen-Pays, le débitage et le transport d'un mètre cube pris en charge au lieu de la coupe revient entre 35 et 70 francs le m³. En montagne, les prix peuvent atteindre de 90 à 150 francs par m³.

Du point de vue des coûts, les agricul-

teurs sont intégrés dans l'enchaînement des travaux: c'est la façon de travailler la plus avantageuse. Ils connaissent bien la topographie de leur région et ne dédaignent pas un gain supplémentaire en hiver. Un travail soigné et de bonnes relations avec l'entreprise forestière sont les garants de la vente directe. Ainsi la vente du bois – avec tous les risques qu'elle comporte – est prise en charge dès le début par tous les participants à la chaîne de travail (martelage, façonnage, débardage et vente); ainsi la question des recettes et des dépenses est claire dès le début.

Comment une parcelle de forêt peut être économiquement rentable si elle est minuscule et étroite de surcroît?

Le remaniement de petites parcelles et l'assainissement des rapports de propriétés entre détenteurs de propriétés identiques sont tout autant d'améliorations qui favoriseront l'exploitation des forêts. Selon la nouvelle loi sur les forêts, les remaniements de parcelles ne sont plus bénéficiaires d'indemnisations. Par contre la création de collectivités (coopératives d'exploitations forestières) reçoivent des subsides allant jusqu'à 50%. Le garde forestier, en organisant des coupes collectives avec les petits propriétaires privés, apporte une bonne contribution à l'amélioration des conditions économiques.

Zw.

Revue des produits

Taïga – les nouveaux culti-groupes d'Althaus

Précisément à temps pour la mise en service après l'orge, Althaus lance sa toute nouvelle génération de culti-groupes nommée Taïga. Motivé par le

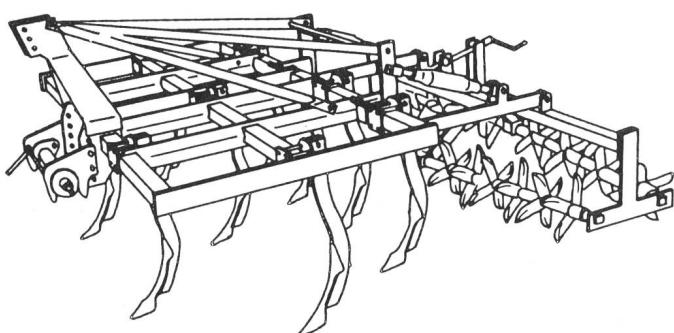
succès de ses charrues, le spécialiste du travail de sol compte sur le même principe de modularité conséquente. La gamme particulièrement vaste

qui en résulte permet de trouver le culti-groupe sur mesure pour chaque exploitation.

Ce nouveau matériel est entièrement fabriqué chez Althaus et tient à la qualité suisse que l'on attend. Grâce à la construction à liaisons intégrées, le châssis Taïga est substantiellement plus stable qu'un châssis de chisel traditionnel. Il est désormais possible de monter un double rouleau à bêche au châssis à trois rangées de dents. En liaison avec le dégagement agrandi et la forme optimisée des dents, cette combinaison performante garantit un travail de déchaumage particulièrement efficace et propre.

Tous les modèles Taïga peuvent être équipés de dents à ressorts Goliath, de socs à double-cœurs ou à ailes ainsi que de roues d'appui et de différents outils de nivellement. Les types les plus avantageux (à partir de Fr. 2475.–) sont munis de supports de dents soudés. Quant aux culti-groupes à supports boulonnés, ils n'offrent pas seulement la distance variable entre les dents mais aussi un autre avantage important: ils se montent à l'arrière et à l'avant du tracteur!

Althaus SA, Ersigen BE



Le châssis du nouveau culti-groupe Taïga d'Althaus est plus stable qu'un châssis de chisel traditionnel.